

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2011

L'après-midi 2011 et le jeudi 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER.

Messieurs Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD.

Absents excusés : Madame Houria GOMEZ, Messieurs Michel DONALATO, Bruno VIALATTE .

- Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

- Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONALATO à Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS.

- Pouvoir a été donné par Monsieur Bruno VIALATTE à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2011 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

TAXE D'AMENAGEMENT A COMPTER DU 1er MARS 2012

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre

de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %,

- exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1°) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou de PTZ +).

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

MAINTIEN DE LA COTISATION VERSEE AU CNFPT A 1 %

Dans le but de défendre le droit à la formation professionnelle dans la FPT, le Maire demande au Conseil Municipal que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents à compter du 1er janvier 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité le rétablissement du taux de 1 % consacrée au financement de la formation des agents territoriaux.

MONTANT DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE FONDCHAUD

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif de location de l'appartement de l'école primaire de La Coucourde. Le loyer actuel est de 75 € et Monsieur le Maire propose de l'augmenter à 100€/ mois. Celui-ci n'ayant pas été augmenté depuis le 16 décembre 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer de l'appartement de fonction

de l'école primaire Fondchaud à 100€/ mois à compter du 1er janvier 2012.

Ce loyer sera attribué au chapitre 75- article 752- section de fonctionnement du budget ville M14.

ATTRIBUTION DU LOT N° 6 MARCHE PUBLIC DE L'ESPACE DE LEYNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu retenir une entreprise pour le lot n°6 : Charpente métallique/Couverture/Menuiseries Acier/Véture strati-compact concernant le marché public en procédure

adaptée de l'Espace de Leyne. En effet, ce lot a été déclaré infructueux par délibération du Conseil Municipal

du 4 août 2011. Un appel d'offres selon la procédure adaptée a été lancée à compter du 8 août 2011, la date limite de remise des offres a été fixée au 9 septembre 2011. Et, conformément au code des marchés publics en procédure adaptée, cette nouvelle consultation a été lancée pour ce lot avec correction de l'estimation des travaux. Cette consultation a été envoyée à 5 entreprises. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 septembre 2011. A l'issue de cette consultation, des offres ont été remises par les entreprises TISSIER METALLERIE pour un montant de 35 075,00 € HT et LAMANDE-PONCE pour un montant de 33 474,12 € HT. Après présentation par le Maire du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, Le

Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir pour le lot n°6, le devis complet de l'entreprise LAMANDE-PONCE pour un montant de 33 474,12 € HT,

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Travaux extérieurs :

Des devis ont été demandés pour :

Des travaux de peinture à l'Agence Postale Communale : peinture intérieure et peinture des volets et de fenêtres de la façade principale

La rénovation de la façade principale de l'Agence Postale Communale.

Les travaux d'élagage des arbres qui ne peuvent être fait , pour raison de sécurité, par les services techniques communaux.

Agence Postale Communale :

L'Agence Postale Communale connaît une fréquentation en progression depuis son ouverture en septembre dernier. Les usagers locaux et extérieurs sont satisfaits de la régularité des heures d'ouverture et des services proposés par l'APC.

Recensement 2012

- Le recensement 2012 aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.
- Deux agents recenseurs seront recrutés.
- Il est rappelé qu'il est obligatoire de répondre à ce recensement. Cette opération administrative a pour but de dénombrer officiellement la population de notre ville.

SIIME (Syndicat d'irrigation)

- En 2011, 6,5 millions de m³ d'eau ont été pompés dans le Rhône et distribués dans les communes affiliées au SIIME contre 4 millions en 2010.
- 3 bornes, en dehors des terrains agricoles, sont implantées sur La Coucourde : 1 au stade, 1 au lotissement Les Tilleuls, 1 au lotissement Les Vignes.

Montélimar-Sésame/Assainissement

Le rapport annuel d'activités 2011 du service public d'assainissement de Montélimar-Sésame est présenté et commenté. Ce document est consultable en Mairie.

Enseignement Ecoles

- Les élections des parents d'élèves délégués ont eu lieu le 14 octobre 2011. Une liste de 8 personnes a été présentée par la FCPE : Mmes DEFRATES, VERNET, LAZZERINI, BES, CHAPELON sont titulaires ; M. SYLVESTRE, Mmes GABRIA et GUEDON sont suppléants.
- Le 1er Conseil d'Ecole a eu lieu le 3 novembre dernier.

- Les effectifs actuels sont de 120 élèves pour 5 classes.
- Le poste d'AVS (Emploi de Vie Scolaire) a été supprimé. Une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) a été nommée depuis début octobre.
- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été présenté au Conseil d'Ecole.
- L'exercice incendie avec évacuation des élèves qui a eu lieu le mardi 10 octobre, en présence d'un élu pour chaque école (Derbières, Fondchaud et école maternelle) s'est bien déroulé.
- L'exercice nucléaire national de la centrale de Cruas a eu lieu le 18 octobre. La cellule de crise de la mairie a été mise en place et a donné les instructions à la directrice. Aucun dysfonctionnement n'est à signaler.
- Les travaux et investissements demandés par l'équipe enseignante pour l'année 2011-2012 sont :
 - 7 bureaux avec casiers et 7 chaises (achat réalisé coût : 1364 €),
 - 1 imprimante pour l'école maternelle (en cours),
 - 2 horloges radio-pilotées pour Fondchaud,
 - 2 vidéo-projecteurs pour les classes de CP/CE1 et CM1/CM2.
- Le remplacement des 6 WC de l'école maternelle par des WC suspendus.
- L'inscription des enfants nés en 2009 doit se faire le plus rapidement possible en mairie.
- Une classe de neige à St Martin en Vercors est prévue pour les 32 élèves des classes de CM1 et CM2 du 16 au 21 janvier 2012.

Urbanisme (depuis le 16 septembre 2011) :

- PC : 4 déposés 4 acceptés 3 en cours
- DP : 5 déposées - 4 acceptées 1 en cours 1 refusée

C.C.A.S.

- Le goûter des anciens aura lieu le mercredi 14 décembre à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet
- Le service de portage des repas à domicile pour les personnes âgées ou en difficulté physique est en forte progression (+ 30 % en 2011 par rapport à 2010).

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de :
 la zone artisanale intercommunale de Mirgaland,
 la crèche/halte-garderie intercommunale.

L'Espace de Leyne : un comité de pilotage a été mis en place et se réunit tous les mercredis après-midi pour le suivi des travaux qui ont débuté en octobre.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 10 novembre 2011

Le Maire

Jean-Luc ZANON